

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 24 Juillet 2024 n°2024-00174 est prescrite, du **Lundi 02 septembre à 08H30** au **Mercredi 02 octobre 2024 à 17H00**, une enquête publique dans le cadre d'une demande d'autorisation faite par la société Résidences Franco-Suisse 2 lacs pour un projet d'aménagement d'un lotissement en dix lots principaux en vue de construire des maisons individuelles et bâtiments résidentiels collectifs à Saint-Genis-Pouilly (01).

Cette enquête est ouverte à l'Hôtel de Ville de Saint-Genis-Pouilly (siège de l'enquête).

Madame Véronique PACAUD est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête publique :

- un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5534>
- le dossier d'enquête est déposé en format papier, en mairie de la Ville de Saint-Genis-Pouilly (Hôtel de Ville – 94 avenue de la République), où le public peut prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture des services au public.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses contributions et propositions :

- Sur le registre papier déposé en mairie (Hôtel de Ville)
- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice : Madame la commissaire-enquêteur, enquête publique relative au projet d'aménagement de la société Résidences Franco-Suisse 2 lacs Hôtel de Ville - 94 avenue de la République - 01638 SAINT-GENIS-POUILLY CEDEX
- Sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5534>
- Par courrier électronique sur l'adresse courriel suivant : enquete-publique-5534@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé.

La commissaire enquêtrice reçoit en personne les observations des intéressés :

Hôtel de Ville Saint-Genis-Pouilly	Vendredi 6 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
	Mercredi 11 septembre 2024 de 10h00 à 12h00
	Mardi 17 septembre 2024 de 14h00 à 17h00
	Samedi 28 septembre 2024 de 10h00 à 12h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Ville de Saint-Genis-Pouilly, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, les rapports et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la ville de SAINT-GENIS-POUILLY (<https://www.saint-genis-pouilly.fr/>) et mis à la disposition du public à la mairie (Hôtel de ville) durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de société Résidences Franco-Suisse 2 lacs.

L'avis de l'autorité environnementale peut être consulté aux adresses internet suivantes :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20231002-ap1586->

[prog_immo_lalechere_saintgenispouilly_01_definitif.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/prog_immo_lalechere_saintgenispouilly_01_definitif.pdf)

https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/mraeara_communique_de_presse_10102023_definitif.pdf

La (es) décision(s) susceptible(s) d'intervenir à l'issue de la procédure :

- La délivrance ou non du permis d'aménager déposé le 16 mars 2023